

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale
Mission Loire

Rédigé par Rémy DAVID +33 (0)2 40 99 52 20
remy.david@nantesmetropole.fr

Nantes, mercredi 4 octobre

Compte-rendu

Objet de la réunion : Conférence Permanente Loire n°13

Date de la réunion : Mardi 19 septembre 2017
Lieu : Chronographe à Rezé



Membres de la conférence

en gras les présents :

ROUSSEL Fabrice

ALLARD Gérard

ROBERT Alain

ALIX Jean-Guy

VEY Alain

AUDIC Philippe,

STAEBLER Martine

ROY Elise

RODAT Antoine

BOUTRAND Monique

PERRAUD Eric

FRENEAU Pascal

GAGNOL Séverine

MEYER Jérôme

RICHEUX Bernard

LE FUR Gabriel

BOISDRON Philippe

PEYON Jean Pierre

LEFEVRE Marc

PROCHASSON François

MAYOL Michel

BOURDELIN Jean

Les services de Nantes Métropole

DAVID Rémy

DE COLLISSON Cécile

Excusés :

BOISDRON Philippe, ROBERT Alain, RODAT Antoine, VEY Alain, BATIFOULIER

Diffusion :

Participants, excusés, Mission Loire, autres services de la métropole présents, Equipe Loire et DGA, Stéphan Ménoret

Mise en ligne sur le site www.nanteslaloireetnous.fr

Prochaine réunion : Jeudi 12 octobre 18h-21h, Champ de Mars salle de l'Erdre

Relevé des échanges	Suivi/échéance
<p>La séance est précédée d'une courte visite du Chronographe commentée par Cécile de Collason conservatrice directrice du Chronographe et par Gérard Allard. L'accès au belvédère livre un panorama sur la Loire et l'ouest de la centralité et de l'agglomération nantaise.</p> <p>Un nouveau membre fait son entrée dans la CPL : Voie navigable de France fait désormais partie de la Conférence Permanente Loire. VNF en avait fait la demande à la Métropole. Au vu de l'avis positif de la CPL, Nantes Métropole a accédé à la demande. Pour cette séance VNF est représentée par Mme S. Gagnol et M. J. Meyer</p> <p>L'agenda des prochaines séances et auditions joint en annexe est présenté. Les échanges démarrent par un tour de table.</p> <p>Michel Mayol fait état de la sortie du 7 septembre avec le conservatoire national botanique de Brest. Cette sortie a eu lieu à Trentemoult du quai de la fosse jusqu'au quai François Mitterrand.</p> <p>La forte naturalité de la végétation de bord du fleuve (Ripisylve) au niveau de l'amont de trentemoult au coeur de la centralité métropolitaine a été mis en exergue. Cet espace est une station de l'angelique des estuaires et abrite également une autre espèce protégée le scirpe triquette.</p> <p>Quai de la Fosse, un exemple d'Angélique poussant dans le cœur d'un nœud de cordage a été vu. Pour autant cet individu ne pourra pas accomplir son cycle vital triennal dans sa totalité et ne pourra donc pas se reproduire.</p> <p>Quai François Mitterrand, un exemple réussi d'aménagement dont l'usage public n'était pas a priori compatible avec la préservation de l'espèce mais qui à partir d'une prise en compte des conditions de développement et d'une adaptation mineure et sans répercussion sur l'usage a permis de reconstituer un site d'accueil (plateforme-support avec un granulat de 15x20 et un tissage coco biotope) pour reformer un biotope propice au développement de l'espèce.</p> <p>Michel Mayol poursuit en relatant sa participation à la journée organisée à Indre et la Montagne sur le site de la chaussée Robert. Il souligne l'importance de bien prendre en compte avec le propriétaire du domaine maritime et militaire la sécurité par rapport à la dangerosité de étiers.</p> <p>Jean Guy Alix attire l'attention sur l'inventaire de biodiversité organisée sur St Luce sur Loire le 30 Septembre.</p> <p>Martine Staebler évoque sa participation au côté de la mission Loire à la rencontre du jury Capital 2017 de la Biodiversité.</p> <p>Enfin l'ensemble des membres de la cpl salue la qualité remarquable des photos prises par Stephan Menoret lors de la navigation du 14 septembre.</p>	

Relevé des échanges	Suivi/échéance
<p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <p>Temps 1 - restitutions et échanges élaborations d'avis</p> <p>Source de plaisir - restitution / avis audition ACE Debord de Loire n°2 - Eric Perraud (P Boisdron)</p> <p>Source de promenade - restitution / avis Loire à pieds - Martine Staebler et Eric Perraud</p> <p>Patrimoine écologique - seuil de bellevue - Martine Staebler, B Richeux</p> <p>Temps 2 - Temps de co-élaboration -</p> <p>Quel rapport 2017 ?</p>	

Relevé des échanges	Suivi/échéance
<p><u>Temps 1 - restitutions et échanges élaborations d'avis</u></p> <p>Source de plaisir - restitution / avis audition ACE Debord de Loire n°2 - Eric Perraud (P Boisdrón)</p> <p>Chacun a pu prendre connaissance du CR. établi par P Boisdrón. Le document support de la présentation par ACE est joint en annexe.</p> <p>L Breteau ACE travaille sur la seconde édition qui pourrait se tenir du 26 au 29 mai 2019 et dont la préparation va progressivement monter en puissance et en mobilisation pour l'ensemble des acteurs. D'ailleurs sur recommandation de la CPL concernant un comité de suivi, l'organisateur a bien prévu de réunir régulièrement les acteurs au fil des préparations.</p> <p>Des questions subsistent et la note de Philippe Boisdrón en est l'expression : Faut-il étudier des alternatives à Debord de Loire version ACE ? Quel budget . Est-il comparable au budget 2016 ? Comment se situe-t-il par rapport à d'autres fêtes nautiques ? Peut-on comparer d'autres organisations ? Il serait intéressant de poser ces questions à la Métropole ?</p> <p>Pour F Roussel, la CPL est légitime à poser ces questions. Il rappelle l'engagement pris fin 2015, la tenue réussie de l'édition 2016 dans un délai d'organisation très court . Cela justifie de donner une suite à cette première édition avec l'ACE. Pour autant le programme va se construire avec l'ensemble des acteurs en donnant plus de place encore aux communes et aux initiatives.</p> <p>P Fréneau perçoit une évolution positive pour cette seconde édition : on va aller au-delà du spectaculaire de 2016 en mobilisant plus largement les acteurs autour de la Loire qui sera cette fois le vrai sujet. Cette évolution que l'on sent dans les présentations de l'édition 2019 et que permet le temps de préparation plus important correspond globalement bien à l'esprit des engagements et du faire ensemble.</p> <p>Elise Roy s'interroge : est ce que ce type de projet peut se faire avec d'autres monteurs de projet ?</p> <p>F Roussel rappelle que NM soutient les actions d'ACE sur plusieurs événements et que compte tenu de l'investissement et des premiers retours sur la seconde édition dans la foulée de la première, remettre en concurrence maintenant ne faciliterait pas la mobilisation des acteurs, ni la recherche de partenaires financiers.</p> <p>JP Peyon rappelle que le département avait organisé des fêtes dans les années 2000. L'enjeu c'est de pouvoir continuer.</p>	

Relevé des échanges

Suivi/échéance

Temps 1 - restitutions et échanges élaborations d'avis

Patrimoine écologique - seuil de Bellevue - Martine Staebler, B Richeux VNF

Martine Staebler remet en perspective :

L'abaissement de la ligne d'eau de la Loire principalement en période d'étiage pour la partie fluviale et la partie soumise à marée à basse mer.

- Les chiffres : de 0.70 m aux Ponts de Cé jusque 3.90 m à Thouaré et Nantes Saint-Félix et variables selon les secteurs

(GIP [http://www.loireh-](http://www.loireh-estuaire.org/upload/espace/1/pj/52288_3206_L1C2_2015_52289.pdf)

[estuaire.org/upload/espace/1/pj/52288_3206_L1C2_2015_52289.pdf](http://www.loireh-estuaire.org/upload/espace/1/pj/52288_3206_L1C2_2015_52289.pdf))

- Les causes : incision du chenal et travaux d'amélioration de la navigabilité du fleuve (épis chevrettes) + creusement du bassin de marée entre Oudon et Nantes + extractions de sable dans le lit mineur.

Les effets néfastes ont fait l'objet d'une première prise de conscience aboutissant en 1994 à l'adoption de différentes mesures de réparation pour remonter la ligne d'eau d'étiage. C'est le premier PLAN LOIRE.

Une des premières réalisations a été réalisée au Fresne en 2004. Les actions ont eu des effets très positifs sur la remise en eau des bras. Les arasements et raccourcissements des épis sur le secteur de Chalonne ont permis de remobiliser du sable qui est venu tapisser le lit du fleuve et remonter ainsi son cours.

L'heure est venue d'intervenir sur le seuil naturel de Bellevue qui est un des derniers à avoir été détruit dans les années 70. Des présentations ont eu lieu à Ancenis et à Sainte Luce sur Loire. Le projet est en phase de conception. Cela passe par l'établissement et l'analyse de différents scénarios en parallèle des étapes de concertation publique.

Severine Gagnol de VNF remercie Martine Staebler de sa présentation et indique qu'effectivement plusieurs secteurs et plusieurs scénarios sont à l'étude pour le remodelage des épis et du seuil. Un modèle physique a été établi (cf article Loire et Terroir n°100) dans un bassin de la Compagnie Nationale du Rhône. Une nouvelle étape de concertation tout public va démarrer début 2018.

Michel Mayol revient sur la réunion qui a eu lieu à Sainte Luce et l'impression qu'il a ressentie que les porteurs du projet - VNF et son bureau d'étude - ont semblé découvrir la grande peur de l'inondation exprimée par les habitants du village de Bellevue mais aussi les connaissances de terrain que les habitants ont du circuit d'arrivée et de montée des eaux. Cet écart n'a pas permis d'apaiser les peurs. Michel Mayol interroge sur le lien avec la révision du SAGE et la CLE. Beaucoup de données existent cf site du GIP. Sont-elles exploitées connues intégrées dans les études en cours ?

Severine Gagnol informe que VNF a pris la mesure dans cette phase de concertation préalable des inquiétudes et a sollicité la nomination d'un garant de la concertation à venir auprès du Conseil National du Débat Public.

Martine Staebler revient sur une question qui concerne largement Nantes Métropole c'est l'impact sur l'aval des modifications.

François Prochasson souhaite connaître l'état des budgets et François Preneau de l'échéancier. Severine Gagnol indique que le budget tout compris s'établit à 45 M€ en dépenses. Il est co financé par des fonds européens, la région, l'agence de l'eau et VNF. La demande d'autorisation sera déposée sous réserve de l'avancement des études à l'été 2018 pour des travaux en 2019 ou 2020 en fonction des autorisations.

Relevé des échanges	Suivi/échéance
<p>Temps 1 - Source de promenade – Schéma directeur Loire à pieds (Eric Perraud)</p> <p>Eric Perraud rappelle que ce schéma Loire à pieds poursuit sur la Loire le schéma des promenades au fil de l'eau initiée en 2001. Il rappelle que selon le service en charge du dossier, 74 des 117 cahiers d'acteur entretenaient des liens avec le thème de promenade en bord de Loire .</p> <p>Les principaux problèmes en cours d'identification sont des enjeux de signalétique, de continuité, d'accessibilité. Le prestataire (INDIGGO) a répertorié 350 km de chemin. Le schéma devra composer entre fréquentation / préservation de la tranquillité des milieux, entre continuité et accessibilités, conflits et convergences d'usage.</p> <p>Le 11 octobre l'atelier devra croiser ces enjeux pour aller vers la remise d'un avis citoyen puis la définition du schéma et identification des actions à conduire.</p> <p>Jean Guy Alix rapporte une préoccupation d'ouverture paysagère de fenêtre sur la Loire associé au point accessible et à partager avec le propriétaire des rives à savoir VNF. L'état de certains tronçons lui paraît préoccupant comme entre San Francisco et St Luce à la fois pour les usages à pieds et pour l'itinéraire Loire à vélo. De même au-delà des questions de cheminement, d'accessibilité, ces secteurs de bord de Loire posent des problématiques de gestion et d'articulation des différents usages qu'ils supportent. C'est ce qui motive sur sa commune, le conseil de développement lucéen à avancer l'idée d'un parc naturel urbain susceptible d'être porté par une Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique et/ou d'être étudié avec le CAUE.</p> <p>Eric Perraud revient sur l'expérimentation de l'application numérique ODK : 30 utilisateurs seulement dans l'été pour une application jugée à l'usage trop pointue. Pour avoir participé à une des sorties Eric Perraud témoigne d'y avoir rencontré des personnes motivées, des élus tout autant. Il rapporte que le travail sur Basse Goulaine a permis d'identifier la nécessité d'une passerelle sur un étier et reconnaît l'importance de la signalétique sur ce secteur comme sur le secteur de Saint Jean de Boiseau par exemple. Les zones urbaines ne paraissent pas prises en compte ce qui paraît dommage car bien des problèmes y subsistent comme sur la rive sud aux abords des nouvelles cliniques nantaises.</p> <p>Pour Michel Mayol, voir et parcourir ne se font pas nécessairement en continuité le long de la Loire. De même attention à ne pas alimenter des confusions entre le terme de cheminement qui ne sous-tend pas nécessairement la viabilisation des sentiers et peut ménager davantage de tranquillité pour la faune ornithologique par exemple. Cette faune peut être très sensible à une fréquentation trop forte.</p> <p>Martine Staebler invite à regarder les références d'aménagement du littoral réalisées par exemple par le conservatoire du littoral. Elise Roy résume cela sous la forme d'une attention, d'une vigilance pour des aménagements qualitatifs et respectueux des milieux.</p> <p>Concernant l'accessibilité des terminaux et des zones portuaires, P Fresneau expose les contraintes de sûreté très réglementées qui s'exerce sur l'autorité portuaire depuis VIGIPIRATE et la réglementation ISPS (adoptés après l'attentat des tours jumelles à New York en 2001). Cela pose de vraies difficultés sur le plan des partages des espaces. Cela rend nécessaire de bien expliquer et d'autre part de reposer le débat là où il se pose pour ne pas s'enfermer aveuglement dans un carcan et explorer des modalités simplement intelligentes dans leur contexte.</p>	

Relevé des échanges	Suivi/échéance
<p>Ainsi c'est cet échange entre le GPM et NM qui a rendu possible le passage de Loire à vélo sur le site de Cheviré. Le sujet de l'accès des citoyens mérite toujours d'interpeller les solutions en place.</p>	
<p>Avant d'entamer le dernier temps de la réunion, F Roussel présente le rapport remis par la commission indépendante du débat Transition énergétique deux ans presque jour pour jour après le grand débat Loire. La commission rendra publique son rapport le 20 Octobre. Parmi les 12 accélérateurs proposés par le rapport, un accélérateur Loire comportant des préconisations sur les navettes, le fret, et la Loire comme ressource énergétique renouvelable.</p> <p>Le travail technique et politique démarre avec un objectif de délibération en février et un temps intermédiaire préalable de partage avec les communes, les acteurs.</p> <p>170 cahiers d'acteur ont été recueillis.</p> <p>Elise Roy demande si Nantes Métropole envisage une conférence permanente Transition Écologique ?</p> <p>Fabrice Roussel indique que la préconisation de la commission recommande effectivement la mise en place d'un droit de suite sans préjuger de sa forme.</p> <p>Martine Staebler demande si le débat a fait émerger des valeurs guides pour la mise en œuvre ultérieure.</p> <p>F Roussel répond que ce qui retient son attention à ce stade c'est la maturité des échanges au fil du débat et l'absence de grands clivages.</p>	
<p>Temps n°2 – co-élaboration : le rapport 2017 2018 ?</p> <p>L'ensemble de la CPL convient de l'importance de tenir la CPL publique avant de clore ce second rapport.</p> <p>Les échanges suivants orientent vers un rapport plus court distinguant et mettant en avant les avis et recommandations ciblés sur les actions sur lesquelles la CPL s'est penchée et qu'elle a investigué de la partie avancement exhaustif dont la responsabilité technique incombe à Nantes Métropole.</p> <p>François Prochasson fait le constat que l'écriture à plusieurs mains est une nécessité et induit une forme de discipline pour trouver une forme d'homogénéité en adoptant un cadre d'écriture. Privilégier les sujets où la CPL a quelque chose à dire plutôt que l'inventaire exhaustif. Cela rendra aussi l'échange public plus ouvert, plus riche.</p> <p>Martine Staebler évoque le fait que souvent on lui demande comment cela se passe ? Elle a envie de répondre qu'elle est bluffé par l'engagement des services sur la Loire. C'est un sentiment, c'est le sien, d'autres peuvent naturellement en avoir un différent. Par conséquent ne faudrait-il pas proposer à ceux qui le veulent d'écrire une sorte de billet d'humeur....</p>	
<p>>>>> prochaine réunion le 12 octobre à 18h00 - salle de la Loire 7^e étage Nantes Métropole.</p>	
<p>Projet d'Ordre du jour : Temps 1 – retours sur les auditions franchissements et navettes fluviales – finalisation de l'avis remis à la métropole Temps 2 – co-élaboration – contribution de la CPL à l'état des lieux des lieux de connaissances sur le Loire.</p>	

Relevé des échanges	Suivi/échéance
Liste des annexes : ACE Débord de Loire 2019 Extrait de Loire&Terroir n°100 le rééquilibrage aval	